

A renvoyer à la DEP

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE D'UN EMPLOI PUBLIC

Réf : article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Circulaire du ministère de la fonction publique en application du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Liste des médecins agréés :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-psychologues-agrees-0>

Je soussigné(e), Dr

Médecin agréé auprès des administrations, certifie avoir examiné :

Madame, monsieur.....

Né(e) le.....

Adresse

Postulant à la fonction d'enseignement

Déclare

- Reconnaître l'intéressé(e) apte à la fonction postulée
- Reconnaître l'intéressé(e) inapte à la fonction postulée
- Reconnaître que l'intéressé(e) relève d'une RQTH
- Que l'aptitude à l'exercice de la fonction postulée doit faire l'objet d'un examen complémentaire, et être appréciée par un médecin spécialiste agréé en (indiquer la spécialité) :

.....

(Joindre le courrier confidentiel destiné au médecin spécialiste)

(lieu et date)

Le médecin (cachet et signature) :

Partie à retourner par l'agent aussitôt après la visite médicale à :

Rectorat de Grenoble
Division de l'enseignement privé
7 place Bir Hakeim
38021 GRENOBLE CEDEX 1